



Région  
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller  
35700 Rennes  
☎ 02 23 21 36 50  
☎ 02 23 21 14 39  
psbretagne@wanadoo.fr

# Notes & Arguments

Canal Socialiste  
N° 22 - 31 mai 2006

## La Région Bretagne et l'eau : point d'étape

La politique régionale de l'eau se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, avec la fin de la Convention Bretagne Eau Pure en 2006, l'élaboration du IX<sup>e</sup> Programme de l'Agence de l'eau, la révision du Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SDAGE), l'examen du projet de loi sur l'eau, la réforme de la PAC et, enfin, la mise en oeuvre de la nouvelle Directive Cadre Européenne (DCE).

La majorité régionale l'avait souligné dès 2004 : **la restauration de la qualité et la gestion de la ressource constituent une priorité**, liée à des enjeux qui, au-delà de la question environnementale stricto sensu, touchent au développement socio-économique ainsi qu'à l'aménagement territorial de la Bretagne.

Nos concitoyens ont d'ailleurs saisi toute l'importance du problème. Selon le sondage réalisé au mois d'octobre 2005 par l'institut TMO, **66 % des 1 200 personnes interrogées estiment que la pollution de l'eau constitue la principale menace environnementale à laquelle la Bretagne est confrontée**. Et 69 % d'entre elles font « tout à fait » ou « plutôt » confiance à la Région pour remédier au problème, si on lui en donne les moyens.

Le CESR, pour sa part a demandé « instamment » à l'Etat de confier à notre collectivité « une expérimentation du rôle de chef de file » en la matière.

### Que prévoit la Directive Cadre Européenne ?

La Directive Cadre du 23 octobre 2000 sur les ressources en Eau repose sur quelques principes essentiels. Elle s'inscrit d'abord dans une logique de résultats – parvenir d'ici 2015 à un bon état chimique et écologique des eaux et des milieux aquatiques –, et repose sur une approche globale (aspects qualitatifs et quantitatifs), transversale (intégrant l'aménagement du territoire), et environnementale (écosystèmes). Elle intègre d'autre part, dans le domaine économique, le principe « pollueur-payeur », et introduit la participation des acteurs et du public à sa mise en oeuvre.

### Comment la situation se présente-t-elle à ce jour ?

Les évaluations réalisées par le Conseil régional, l'Agence de l'eau, le Conseil Scientifique de l'Environnement en Bretagne et la DIREN montrent que, globalement, **l'on assiste aujourd'hui à un arrêt, sur le paramètre nitrate, de la dégradation de la qualité de l'eau observée depuis les années 1970**. Ces signes positifs, encore fragiles et qui demandent à être confirmés dans le temps, témoignent de la bonne complémentarité avec les programmes réglementaires existants, ainsi que de la prise de conscience de l'ensemble des acteurs et du travail collectif réalisé autour du thème de la



reconquête de la qualité de l'eau.

Il faut signaler également que la Commission européenne a décidé d'abandonner les poursuites contre la France concernant la pollution de l'eau alimentaire par les nitrates en Bretagne. Il s'agit là d'un pas important, dont il faut se réjouir, mais qui ne doit entraîner aucun relâchement dans l'effort entrepris en faveur de la reconquête de la qualité des eaux brutes.

Des avancées donc, mais insuffisantes, car de nombreux objectifs ne sont pas atteints, notamment dans le domaine de la résorption des excédents d'azote, organique et minéral.

Par ailleurs, l'état des lieux réalisé et validé par le Comité de Bassin Loire Bretagne montre clairement que **les politiques actuellement menées ne suffiront pas à répondre aux exigences communautaires et ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés pour 2015**. Il convient donc d'accentuer collectivement l'effort, d'aller plus loin, d'agir différemment dans la logique de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

### Avons-nous aujourd'hui les moyens juridiques de cette politique ?

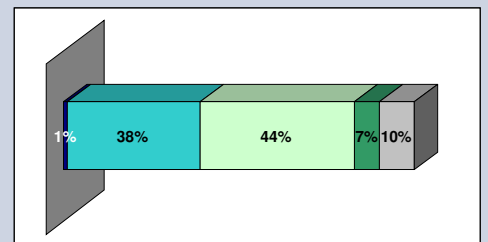
Assurément pas... **Les Régions n'ont strictement aucune compétence dans ce domaine**. En l'occurrence, elles agissent de leur propre initiative, dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire et de développement économique. D'où la demande d'expérimentation formulée par notre collectivité, afin d'obtenir une responsabilité accrue en matière de planification et de coordination des moyens, financiers notamment.

Les amendements déposés lors de l'examen du projet de loi au Sénat en avril 2005 et récemment à l'Assemblée nationale ont été rejetés par le Gouvernement. Nous en prenons acte et en tirerons toutes les conséquences en termes de responsabilité. En l'occurrence, nous poursuivons notre engagement avec les moyens finan-

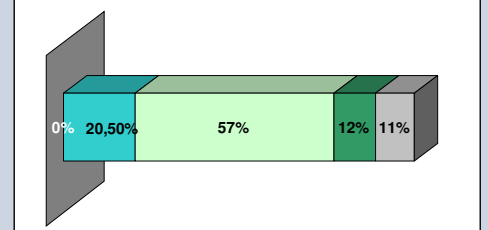
## Perception globale de la qualité des eaux par les Bretons

*"De façon générale, pensez vous qu'en Bretagne la qualité de l'eau est excellente, bonne, assez dégradée, très dégradée en ce qui concerne ..."*

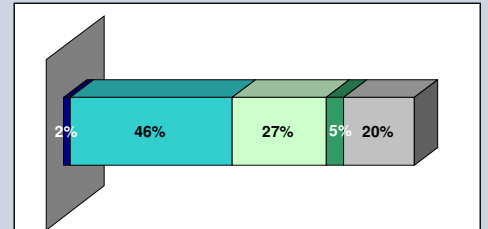
### les nappes phréatiques



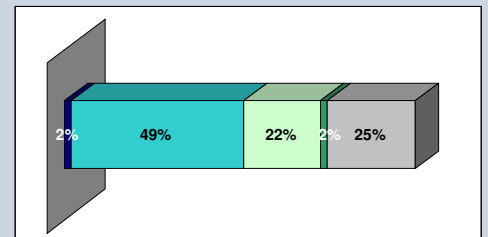
### l'eau des étangs et des rivières



### l'eau de baignade en littoral



### l'eau de baignade en littoral Sud



- Excellente
- Bonne
- Assez dégradée
- Très dégradée
- Ne sait pas / Non - réponse

Extrait de l'enquête réalisée par CSA/TMO-Régions pour la Région Bretagne - Octobre 2005

☞ 39% des Bretons pensent que la qualité des nappes est bonne ou assez bonne, 51% qu'elle est dégradée, 10 % ne savent pas. La perception de la qualité de l'eau des étangs et rivières est encore plus négative puisque seulement 21% la jugent **bonne** et 63% la jugent dégradée. Les agriculteurs sont moins pessimistes, ils sont 68% à juger que l'eau des nappes est bonne et 39% à juger que l'eau des étangs et rivières est bonne pour 54% qui la juge dégradée. Concernant les eaux de baignade du littoral, une forte minorité s'inquiète notamment pour le littoral Nord, 45% des habitants des Côtes-d'Armor jugeant négativement la qualité de l'eau de baignade (effet algues vertes).



ciers dont nous disposons, en mettant en œuvre nos propres orientations, dans un cadre partenarial, en cohérence avec les autres politiques régionales, notamment la politique agricole.

## Quels sont les grands enjeux auxquels notre collectivité entend répondre dans les années à venir ?

Le principal enjeu, c'est bien sûr **la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**, au sens fixé par la Directive Cadre Européenne.

La nouvelle organisation de la politique de l'eau doit s'orienter vers cette logique « DCE » au travers des **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)**, et viser à la clarification du rôle de chacun des financeurs en fonction de ses compétences propres.

Structures de planification, de coopération, de concertation et de solidarité, **les SAGE, qui se mettent progressivement en place sur l'ensemble du territoire, constituent le nouveau cadre de cohérence, l'outil central de cette nouvelle politique**, intégrant une approche globale, transversale, territoriale et participative absolument indispensable. S'appuyant sur les dynamiques locales, ils permettront de développer, d'optimiser les politiques territoriales et de renforcer la cohérence avec les autres politiques régionales.

## Quelle méthode entendons-nous promouvoir ?

Comme l'atteste le sondage cité plus haut, **les Bretons, très sensibilisés au problème, souhaitent être associés au débat et à l'évaluation des politiques publiques relatives à l'eau**. La Directive Cadre Européenne légitime d'ailleurs clairement ce principe, en faisant de la participation du public et des acteurs un élément central de méthode.

La difficulté essentielle résulte de la complexité de la question, de l'empilement des structures, des financements, de la réglementation. Le citoyen ne s'y retrouve pas, rien n'est lisible... L'action, quel que soit le cadre adopté, doit donc

s'inscrire dans le respect des compétences, des responsabilités juridiques et des moyens financiers de chacun.

Un effort particulier doit se poursuivre en matière de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation. Adossé au réseau Bretagne Environnement, **l'Observatoire de l'eau**, que nous avons mis en place avec l'Etat, facilitera l'accès au plus grand nombre des données disponibles.

Désireuse de susciter un vaste débat sur la question cruciale de la gestion de la ressource à l'échelle locale et internationale, la Région Bretagne entend enfin œuvrer résolument en faveur de **la solidarité** dans ce domaine. Elle organisera ainsi les 29 et 30 septembre prochain, à Guidel, la première édition d'une Université bretonne de l'eau, à laquelle sont largement associés le mouvement associatif breton et les collectivités bretonnes de coopération internationale.

## Une politique en pleine élaboration

La nouvelle politique régionale de l'eau, qui verra le jour en 2007, sera présentée à la session plénière de l'Assemblée en octobre 2006. Elle devrait impliquer, sur le plan méthodologique, une cohérence accrue entre les actions menées dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, et pourrait notamment se traduire par l'instauration d'une MAE (Mesure agri-environnementale) bretonne dédiée à la reconquête de l'eau.

Notre collectivité a souhaité que la mise en œuvre de cette politique repose sur la plus large concertation possible avec les acteurs concernés. Aussi a-t-elle pris l'initiative d'organiser une série de huit rencontres sur le terrain, entre le 13 mars et le 8 avril, dans le cadre des grands ensembles hydrographiques ou des SAGE lorsqu'ils existent.

Selon Gérard Mével, il en ressort une attente très forte des acteurs concernés, ceux-ci ayant parfaitement pris conscience de la nécessité de s'orienter vers une politique de l'eau plus globale, plus efficace et plus cohérente, – élaborée en outre en fonction du contexte spécifique breton ainsi que des compétences de chacun.

